



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente
des transports et de l'environnement**

Le jeudi 20 février 2014 — Vol. 43 N° 14

Consultation générale sur le projet de loi n° 37 — Loi
interdisant certaines activités destinées à rechercher
ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste (3)

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Commission permanente des transports et de l'environnement

Le jeudi 20 février 2014 — Vol. 43 N° 14

Table des matières

Organisation des travaux

1

M. Laurent Lessard, président

Le jeudi 20 février 2014 — Vol. 43 N° 14

**Consultation générale sur le projet de loi n° 37 — Loi
interdisant certaines activités destinées à rechercher
ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste (3)**

(Onze heures trente-neuf minutes)

Le Président (M. Lessard) : Alors, bonjour. Donc, ayant constaté le quorum, je déclare la séance de la Commission des transports et de l'environnement ouverte. Je demande à toutes les personnes dans la salle de bien vouloir éteindre leurs sonneries de téléphone.

Donc, le mandat de la commission est de poursuivre les auditions publiques dans le cadre des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 37, Loi interdisant certaines activités destinées à rechercher ou à exploiter du gaz naturel dans le schiste.

Mme la secrétaire, y a-t-il des remplaçants?

La Secrétaire : Oui. M. Marcotte (Portneuf) est remplacé par M. Martel (Nicolet-Bécancour).

Organisation des travaux

Le Président (M. Lessard) : D'accord. Donc, on avait constaté qu'aujourd'hui on n'aurait qu'un seul groupe, étant Stratégies Saint-Laurent. Toutefois, je dois constater que le groupe ne sera pas présent. Comme nous n'avions qu'un seul groupe, malheureusement, non... — bonjour, M. le ministre. Donc, n'ayant qu'un seul groupe et qu'il ne s'est pas présenté, puis on a fait des tentatives de le rejoindre, alors donc je dois dire maintenant que la commission, ayant épuisé l'ordre du jour, ajourne ses travaux au mardi 11 mars 2014, à 10 heures, où elle poursuivra son mandat.

(Fin de la séance à 11 h 40)